



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC LA JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS PUPILIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ

QUE le conseil municipal, lors de l'assemblée régulière tenue le 5 juillet 2011, a adopté le Règlement suivant :

- **Règlement numéro 10440-2011 concernant la prévention incendie**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 19 juillet 2011.

Jacques Arsenault  
Greffier